

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION
AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE
ET TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Le Maire indique que le Gouvernement a pour ambition de renforcer la transformation numérique des écoles. Pour ce faire, l'Etat a lancé un appel à manifestation d'intérêt de l'Education Nationale pour le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) auquel la Commune est lauréate.

Le dispositif TNE porté par l'Etat et l'aide au développement de la Provence Numérique, portée par le Département, concourent tous deux, d'une part, à accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une République numérique » - J.O. 7 octobre 2016 et d'autre part, à développer la communication numérique pour l'attractivité et le rayonnement économique des territoires du département.

Aussi ces deux dispositifs sont-ils cumulables, pour la partie éducation. Le dispositif TNE subventionne au taux de 70% et Provence Numérique viendra en complément, dans la limite de 80% des dépenses subventionnables.

La Commune, dans sa volonté de continuer à soutenir l'éducation numérique dans les établissements primaires en terme d'équipements en matériels pour accompagner la transformation numérique et soutenir les projets éducatifs des écoles, programme les dépenses d'investissements suivants :

Opérations	Montant € HT	Subvention escomptée (80%)
- 160 portables Ecoles ; - 20 chariots de charge portables Ecoles ; - Câblages Ecoles maternelles pour wifi ; - Remplacement du matériel réseau Ecoles ; Et acquisition de 2 valises de robots pédagogiques.	160.000 €	128.000€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la demande de subvention relative à l'aide au développement de la Provence numérique et Territoires numériques éducatifs,
- AUTORISE l'aide du Département et de l'Etat à hauteur de 80% sur les 160.000€ de dépenses subventionnables ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL